

CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 mars 2025

Le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire.

Étaient présents :

Monsieur Hamid BACHIR, Madame Christelle SAINT-JUST CAPALITA, Monsieur Eric LOBRY, Madame Najad LAICH, Monsieur Don Abasse BOUKARI, Madame Audrey NAKACHE, Monsieur Maxime LOUBAR, Madame Julie PERREGAUX adjoints,

Madame Muriel TARTARIN, Madame Siham TOUAZI et Madame Christine CATARINO conseillères déléguées,

Madame Guermia APHAYAVONG, Madame Valérie ZWILLING, Monsieur Samir TAMINE, Monsieur Luc DOGBEY, Monsieur Jonathan LEBON, Monsieur Jérémie CAYZAC, Monsieur Thibault LEROUX, Madame Célia CHIACK, Madame Olga DURAN, Monsieur Jean-Claude FARAIN, Madame Michèle ZIDDA, Monsieur Pierre KIANI, Madame Françoise CORDIER, Monsieur Bruno RODRIGUES, Madame Marina HARPON, Madame Nathalie VAUTIER et Monsieur Brice ERRANDONEA, conseillers.

Étaient absents, ayant donné pouvoir :

Yaël RADOLANIRINA	<i>Pouvoir à</i>	Hervé FLORCZAK
Laurence JOUSSEAUME	<i>Pouvoir à</i>	Françoise CORDIER
Florence FOURNIER	<i>Pouvoir à</i>	Marina HARPON
Fabienne BATTAGLIOLA	<i>Pouvoir à</i>	Bruno RODRIGUES

Était absent : Monsieur Hervé FLORCZAK

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 28

Nombre de conseillers municipaux absents : 1

Nombre de conseillers municipaux ayant donné pouvoir : 4

Soit nombre de conseillers municipaux présents et représentés : 33

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno RODRIGUES

Date de convocation : 14 mars 2025 _ envoi des documents budgétaires

21 mars 2025 _ envoi complet du dossier

OBJET : Compte administratif 2024

DÉLIBÉRATION N° 5 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/03/2025

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-31, L2121-14, et L1612-12,

VU la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant disposition budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Maire,

CONSIDÉRANT que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal, à l'issue de sa discussion sur le compte administratif, doit procéder en application de l'article L2121-14 du CGCT à l'élection d'un président de séance autre que Monsieur le Maire,

CONSIDÉRANT la candidature de Monsieur Hamid BACHIR en tant que Président de la séance,

CONSIDÉRANT que Monsieur Hervé FLORCZAK s'est retiré au moment du vote,

Sur le rapport de Monsieur Hamid BACHIR,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés,

7 contres : Madame Laurence Jousseau (ayant donné pouvoir), Madame Florence Fournier (ayant donné pouvoir), Madame Françoise Cordier, Madame Fabienne Battagliola (ayant donné pouvoir), Monsieur Bruno Rodrigues, Madame Marina Harpon et Madame Nathalie Vautier

- **DÉSIGNE** à l'unanimité par un vote à main levée, Monsieur Hamid BACHIR comme président de séance,
- **CONSTATE** que le compte administratif concorde strictement avec le compte de gestion du receveur municipal,
- **APPROUVE et ARRÊTE** le compte administratif 2024 tel qu'annexé et comme suit :

Présentation du compte administratif 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total sections
Réalizations de l'exercice (Mandats et titres)	Recettes	5 984 258,67 €	23 610 677,84 €	29 594 936,51 €
	Dépenses	5 863 860,79 €	21 334 166,30 €	27 198 027,09 €
Résultat exercice 2024	-	<u>120 397,88 €</u>	<u>2 276 511,54 €</u>	<u>2 396 909,42 €</u>
Reports des résultats 2023	Recettes	0,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
	Dépenses	954 937,19 €	0,00 €	954 937,19 €
Total des réalisations 2024 et reports (A)-Résultat de clôture	-	<u>-834 539,31 €</u>	<u>4 276 511,54 €</u>	<u>3 441 972,23 €</u>
Restes à réaliser 2024 (B)	Recettes	598 150,32 €	0,00 €	598 150,32 €
	Dépenses	1 886 296,07 €	0,00 €	1 886 296,07 €
Résultat cumulé	Recettes	6 582 408,99 €	25 610 677,84 €	32 193 086,83 €
	Dépenses	8 705 094,05 €	21 334 166,30 €	30 039 260,35 €
Total (A+B)	-	<u>-2 122 685,06 €</u>	<u>4 276 511,54 €</u>	<u>2 153 826,48 €</u>

Publiée le 31 mars 2025

Fait et délibéré le 27 mars 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de l'Administration ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'Appel compétente étant celle de Versailles) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication